

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 14 janvier 2013, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, statuera sur une demande d'autorisation pour l'exercice de l'usage conditionnel suivant:

Une demande d'autorisation d'un usage conditionnel relativement à l'occupation du bâtiment situé au 3966, boulevard Rosemont, à des fins de « garderie », le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Montréal, ce 18 décembre 2012

M^c Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement